

Procès verbal des délibérations du conseil municipal du 3 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le trois juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARNOULD.

Étaient présents : Michel ARNOULD, Evelyne CAYROL, Patrick STEFFEN, René BROUILLARD, Francis PAGNIER, Stéphanie FOURDRIN-DELBART, Patrick SAUVAGE, Ferroudja RAHOUI, Michel BIEZ, Jean-Claude LEMERCIER, Laurence ABENA, Marie-France MERLIN, Laurent BOMMELAER, Philippe RABBE, Cécile RAGUIDEAU-DAVIDOVICS, Patrick FLOURY, Dolorès BAROIN, Marie CLAUX, Christophe LAMY.

Absents : /

Absents et excusés : Jean AINESI, Odile ARNOULD, Martine BARAT, Yoann BOUCLY, Annie CARPENTIER, Dominique COULLET, Lysiane GROBON, Patrick URBANO.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Jean AINESI à Francis PAGNIER, Odile ARNOULD à Marie CLAUX, Martine BARAT à Patrick STEFFEN, Yohann BOUCLY à Michel ARNOULD, Annie CARPENTIER à Cécile RAGUIDEAU-DAVIDOVICS, Dominique COULLET à Dolorès BAROIN.

Secrétaire de séance : Evelyne CAYROL.

Nombre de conseillers présents : 19

Date de convocation : 26 juin 2014

Nombre de votants : 25

Date d'affichage : 26 juin 2014

Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il soumet à l'assemblée l'adjonction à cet ordre du jour de deux points d'importance mineure :

- Sirène du réseau national d'alerte – convention avec le conseil général
- 21^{ème} Festival musique en herbe – location de la salle de la ferme

L'assemblée à l'unanimité accepte de mettre ces deux points à l'ordre du jour de la présente séance.

Il soumet à l'assemblée le procès verbal de la séance du 3 juin 2014 qui est approuvé par les membres présents (par 24 voix pour et 1 abstention [Monsieur Christophe Lamy]).

Monsieur Patrick Floury indique à Monsieur le Président de séance qu'il n'a pas reçu les notes explicatives de synthèse sur les affaires soumises à délibération de ce jour.

Cette situation résulte effectivement d'une erreur du secrétariat qui n'a fait la transmission des notes que par e mail pour les conseillers qui ont accepté de communiquer leur adresse électronique et qui a omis d'adresser à Monsieur Floury les documents papier.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de nommer Madame Evelyne Cayrol aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au Maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 3 Juin 2014.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°37 à 46, prend acte de ces décisions.

57-2014 – Mise en place des rythmes scolaires – nouvelles activités périscolaires

Monsieur le président de séance expose à l'assemblée que suite à la délibération du conseil municipal du 3 juin 2014, la commune a déposé une demande auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale d'expérimentation pour une durée d'un an de regroupement des nouvelles activités périscolaires le vendredi après midi conformément au décret n°2014-457 du 7 mai 2014.

A ce jour un avis favorable oral a été donné mais le courrier officiel n'est pas encore parvenu en mairie.

Néanmoins, les travaux de réflexion se poursuivent.

L'orientation actuelle serait de confier la gestion du dispositif des nouvelles activités périscolaires à la Maison des Jeunes et de la Culture de Verberie (M.J.C).

Une convention définissant les obligations de chacune des parties pourrait être élaborée et soumise au conseil municipal avant la rentrée de septembre 2014.

Monsieur le président de séance donne la parole à Monsieur Laurent BOMMELAER, adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires pour la présentation du dispositif.

Monsieur BOMMELAER précise que le projet en cours de montage résulte d'une réflexion et d'une coordination de tous les intervenants.

Il présente les activités proposées et leurs évolutions possibles en fonction des éléments qui vont parvenir à la mairie durant les vacances scolaires (notamment le nombre d'enfants inscrits).

Le conseil municipal,

Où les exposés de Monsieur le Président de séance et de Monsieur BOMMELAER, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité,

- émet un accord de principe pour confier à la Maison des Jeunes et de la Culture de Verberie (M.J.C) la gestion du dispositif des nouvelles activités périscolaires du vendredi après midi pour l'année scolaire 2014/2015,

- dit qu'une convention devra être validée par le conseil municipal avant l'entrée en vigueur du dispositif.

58-2014 - Service de restauration scolaire pour les enfants des écoles primaires – modification du règlement

Le conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement de la cantine présenté pour prendre en compte la mise en place des nouvelles activités périscolaires du vendredi après midi :

- adjonction d'un paragraphe pour la formule 3 ou 4 jours de cantine
- rectification des horaires de fonctionnement du service : de 11h45 à 13h20.

59-2014 - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales – Prestation de service unique

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales vient d'adresser à la commune une nouvelle convention d'objectifs et de financement « prestation de service unique » relative au service crèche, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Il précise que le service crèche est un service public déficitaire malgré l'aide financière apportée par la Caisse d'Allocations Familiales et cite quelques éléments issus de l'exercice 2013 (participation des familles : 66.415 €, aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales : 92.072 €, déficit supporté par le budget communal : 61.080 €).

Souhaitant continuer à bénéficier du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, Monsieur le Président de séance propose donc de renouveler ladite convention d'objectifs.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service unique » à venir.

60-2014 - Structure multi-accueil « Les Petits Châtelains » - modification du règlement intérieur

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la crèche présenté suite aux demandes émanant de la Caisse d'Allocations Familiales.

61-2014 - Commission « bâtiments et espaces verts » - adjonction d'un membre

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, accepte l'adjonction de Monsieur Patrick Sauvage, conseiller municipal « sécurité », en qualité de membre de la commission « bâtiments et espaces verts ».

62-2014 - Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que Monsieur Pinget, Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Oise, a demandé par courrier en date du 3 juillet 2014 que soit désigné un membre du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du CPIE.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, procède à l'élection du membre qui siègera au conseil d'administration du CPIE des Pays de l'Oise.

Est élue : Odile Arnould

63-2014 - Sirène du réseau national d'alerte – convention de cession

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il existe sur le territoire de la commune une sirène appartenant à l'Etat faisant partie du réseau national d'alerte (RNA), située dans les locaux de l'ancienne mairie, siège actuel de la CCBA.

Compte tenu des décisions de l'Etat, le réseau national d'alerte sera désormais :

- soit maintenu aux frais de la commune. Le matériel sera dans ce cas cédé gracieusement à la commune sur la base d'une convention de cession à l'amiable,
- soit démonté aux frais de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Cette solution vise prioritairement les sites dont la sécurité est menacée (chute de la sirène ...),
- la dernière option consistant dans la possibilité pour la commune de se coupler à ses frais au nouveau dispositif SAIP (système d'alerte et d'information des populations) conçu par la DGSCGC.

Le SAIP repose sur une logique de bassins de risques et de zones d'alerte sur lesquelles seront positionnés les moyens d'alerte dont les nouvelles sirènes. Ces besoins ont été identifiés au regard de la densité de population et des risques à cinétique rapide.

Il informe que la commune n'est pas couverte par le nouveau dispositif du SAIP et que la sirène est en parfait état de fonctionnement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, considérant que la possibilité de coupler la sirène au SAIP entraînerait un coût de raccordement estimé entre 7.000 et 21.000 €, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de maintenir la sirène aux frais de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession à titre gracieux de la sirène à venir.

64-2014 - 21ème festival musique en herbe – location de la salle de la ferme

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de louer la salle de la Ferme à l'école de musique Darius Milhaud de Précy sur Oise pour le 21ème Stage et Festival « Musique en Herbe », du samedi 5 au lundi 14 juillet 2014, moyennant le prix forfaitaire exceptionnel de 1.050 €.

Comptes rendus des réunions des organismes extérieurs

Madame Ferroudja Rahoui, présidente du SIVOM eau et assainissement de Saint Vaast de Longmont rend compte de la situation du syndicat pour les différentes vocations.

En qualité de délégué du SAGEBA, elle fait part de la réunion de présentation de l'atlas des zones humides qui a soulevé de nombreuses critiques de la part des élus.

Madame Evelyne Cayrol rend compte de la visite faite à Gouvieux le 30 juin d'un chantier d'implantation de réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit.

Monsieur le président de séance informe l'assemblée que lors du conseil communautaire de la CCBA du 25 juin 2014 les conseillers communautaires de la minorité ont voté contre le rapport sur l'élimination des déchets de l'année 2013.

Monsieur le président de séance informe également l'assemblée que le rapport d'activités 2013 de l'Entente Oise Aisne est disponible et consultable au secrétariat de la mairie.

Monsieur le président de séance indique qu'il a été contacté par la société Nexity pour une parcelle de terrain appartenant à RFF, située à l'entrée de la commune, parcelle cadastrée section AA n°63, lieudit « la Cave ». Cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente cinq minutes.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°57-2014 au n°64-2014.

M. ARNOULD	L. ABENA	J. AINESI absent et excusé	O. ARNOULD absente et excusée	M. BARAT absente et excusée
D. BAROIN	M. BIEZ	L. BOMMELAER	Y. BOUCLY	R. BROUILLARD

A. CARPENTIER	E. CAYROL Secrétaire de séance	M. CLAUX	D. COULLET absente et excusée	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON absente et excusée	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M.F MERLIN
F. PAGNIER	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOUI	P. SAUVAGE
P. STEFFEN	P. URBANO absent et excusé			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 3 juillet 2014 a été affiché à la porte de la mairie le 11 juillet 2014.